



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du Conseil d'administration, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, le pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le budget doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

A – LE CONTEXTE NATIONAL

L'horizon économique pour la France

Après le fort rebond post pandémie observée en 2021 2022, l'économie mondiale s'essouffle nettement. Le resserrement monétaire engagé pour contenir l'inflation, ainsi que le maintien de prix énergétiques élevés, freinent l'activité. Selon les dernières prévisions internationales, la croissance mondiale passerait de 3,3 % en 2024 à 2,9 % en 2025 2026, un niveau inférieur à celui d'avant crise.

Dans ce contexte, l'économie française reste modérée, avec une progression de 0,9 % en 2025 et 1 % en 2026. Le déficit commercial demeure élevé, l'investissement privé est freiné par des taux d'intérêt resserrés, et la croissance reste inférieure à celle de la zone euro.

L'inflation revient sous contrôle, tombant sous les 2 % en 2025, mais ses effets passés continuent de peser sur les finances publiques, notamment via les hausses salariales, les coûts de l'énergie et le renchérissement des travaux publics.

Le taux de chômage 2025 était de 7,6 % de la population active. On observe une dégradation préoccupante chez les femmes (7,7 %) et un maintien du chômage de longue durée à un niveau élevé (580 000 personnes), pour les 25-49 ans le taux stagne à 7,1 % et pour la tranche 50 ans et plus : 5,1 %.

Le taux d'emploi des seniors et des jeunes recule légèrement à 69,4 %. Si les 25-49 ans affichent une certaine résistance (82,8 %), l'insertion des jeunes (34,7 %) et le maintien des seniors en activité (61,8 % pour les 55-64 ans) restent des points de vigilance majeurs.

POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1	0,9 (0,8)	1,0	1,0	1,1
	0,0	0,2 (0,1)	0,1	- 0,1	-
IPCH	2,3	0,9	1,3	1,3	1,8
	0,0	- 0,1	0,0	- 0,5	-
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,6	1,6	1,6	1,7
	0,0	- 0,1	0,0	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,6	7,8	7,6	7,4
	0,0	0,1	0,2	0,2	-

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 29 août 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.
 Pour 2025, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France publiée le 9 décembre 2025). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection réalisée pour l'Eurosystème et finalisée le 3 décembre 2025, avant la publication de l'enquête mensuelle de décembre.

L'observatoire des inégalités a publié en juillet 2025 les données 2023 selon l'Insee (dernière année disponible). La France compte 9,8 millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (1200 € pour une personne seule), soit un taux de pauvreté de 15,4 %. La pauvreté augmente en France depuis le milieu des années 2020.

La situation financière des collectivités locale

La Cour des comptes relève en 2024 une situation contrastée des finances locales. Les recettes progressent de 2,7 %, à 258,2 Md€, mais leur croissance ralentit sous l'effet d'une moindre dynamique fiscale : les impôts directs augmentent (+3,9 %), tandis que la TVA versée aux EPCI reste quasi stable.

À l'inverse, les dépenses augmentent plus rapidement (+4,1 %) pour atteindre 220 Md€, principalement en raison de la hausse de la masse salariale dans le bloc communal (+4,8 %). Cette divergence recettes/dépenses fragilise l'épargne :

- Épargne brute : 14,6 %, en baisse de 7,5 %,
- Épargne nette : 20,7 Md€, en recul de 8,9 %.

Malgré cela, l'investissement demeure dynamique, notamment porté par la transition écologique. Toutefois, les recettes d'investissement ne suffisent plus à couvrir les dépenses d'équipement : le taux d'autofinancement tombe à 64 %, contre 76,4 % en 2022.

Pour compenser, les collectivités ont accru leur endettement : 194,5 Md€ en 2024, même si la capacité de désendettement moyenne reste maîtrisée (5,2 ans), avec de fortes disparités. Les EPCI présentent un meilleur taux d'épargne brute (19,7 %) que les communes (14,8 %), mais un nombre croissant de collectivités du bloc communal voient leur épargne nette devenir négative et leur endettement se tendre.

À partir de 2026, les collectivités seront davantage sollicitées pour le redressement des finances publiques, alors que les concours financiers de l'État devraient se stabiliser. Cette évolution pourrait accentuer les tensions budgétaires locales.

Les mesures pour les collectivités relatives à la loi des finances 2026

Le gouvernement tablait, lors de la présentation du PLF 2026 en octobre, sur des prévisions de croissance de 1 % (après 0,7 % en 2025). Il projetait de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 (après 5,4 % en 2025 et 5,8 % en 2024) et sous les 3% en 2029. L'objectif a été revu à 5 %. La part de la dette publique atteindrait plus de 118 % du PIB (+2 points par rapport à 2025).

Le budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales notamment sur les contribuables les plus aisés et la suppression de plusieurs niches fiscales ainsi que par une baisse des dépenses de l'État, hors Défense.

La loi de finances 2026 confirme une orientation globalement défavorable aux finances locales, malgré quelques ajustements. L'effort demandé aux collectivités locales est évalué par le Gouvernement à 2 Md€, contre 5 Md€ dans la version initiale.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est gelée à son niveau de 2025, entraînant une baisse de la dotation forfaitaire pour environ la moitié des communes. En parallèle, la péréquation est renforcée, avec une hausse de la DSR (+150 M€) et de la DSU (+140 M€), financée par un écrêtement accru des communes les plus riches.

Concernant l'investissement, le FCTVA conserve une assiette large, incluant l'entretien des réseaux, des bâtiments, de la voirie et le cloud, contrairement aux craintes initiales.

Le dispositif de mise en réserve DILICO 2 est fortement allégé : ramené à 740 M€, il exonère les communes et prévoit un remboursement sur trois ans, sans conditions.

En revanche, la hausse des cotisations CNRACL se poursuit en 2026, pesant lourdement sur les budgets locaux, tandis que les valeurs locatives cadastrales sont automatiquement revalorisées de +0,8 %, augmentant les bases fiscales locales.

En synthèse, le PLF 2026 combine gel des dotations, renforcement de la péréquation, diminution de certaines compensations et alourdissement des charges structurelles, avec quelques mesures d'assouplissement fiscal et de préservation de l'investissement.

B- DONNEES LOCALES ET ENJEUX SOCIAUX IDENTIFIES

La population de la Fare les Oliviers demeure globalement équilibrée tout en connaissant des évolutions démographiques significatives. La commune conserve une forte dimension familiale, avec 19,6 % d'habitants âgés de moins de 15 ans, générant des besoins soutenus en matière de services éducatifs, périscolaires et d'accompagnement des familles. Parallèlement, le vieillissement de la population s'accroît : 34,4 % des habitants ont 45 ans ou plus, 9,6 % ont 75 ans et plus, et les 65 ans et plus représentent désormais près d'un habitant sur cinq.

Cette double dynamique démographique conduit la commune à répondre simultanément aux besoins de la jeunesse et des familles tout en anticipant les enjeux liés à l'avancée en âge, notamment le maintien de l'autonomie, la prévention de l'isolement et l'accès aux services de proximité.

L'évolution des structures familiales confirme ces mutations sociales. Le nombre de ménages progresse fortement, atteignant 3 806 ménages en 2022, tandis que la taille moyenne des foyers diminue. La part des personnes vivant seules s'élève à 28,4 % et les familles monoparentales représentent 14,2 % des ménages. Ces transformations renforcent les risques d'isolement social, accentuent les tensions liées au logement et génèrent des besoins accrus d'accompagnement familial et parental, constituant des enjeux majeurs pour l'action sociale communale.

Sur le plan économique, la Fare les Oliviers présente le profil d'une commune résidentielle dynamique, portée par une population active fortement insérée dans l'emploi. Le taux d'activité des 15-64 ans atteint 82,6 % et le taux d'emploi s'élève à 76,5 %, un niveau supérieur à la moyenne nationale. Le taux de chômage, fixé à 7,4 %, est en recul notable depuis 2016, traduisant une amélioration de la situation économique locale. Néanmoins, 82 % des actifs travaillent hors de la commune, confirmant une forte dépendance aux bassins d'emploi extérieurs et aux mobilités quotidiennes.

La situation socio-économique globale apparaît relativement favorable. Le revenu médian atteint 26 620 € par an et par unité de consommation et 64 % des ménages sont imposés, témoignant d'un niveau de vie globalement confortable. Toutefois, derrière ces indicateurs positifs subsistent des fragilités ciblées. Le taux de pauvreté, estimé entre 7 et 10 % selon les âges, concerne davantage les jeunes de moins de 30 ans et les locataires, publics plus exposés aux risques de précarisation.

Dans ce contexte, l'action du CCAS doit poursuivre un objectif d'équilibre entre accompagnement des publics vulnérables, prévention des situations de fragilité et adaptation des politiques sociales aux évolutions démographiques et sociétales du territoire.

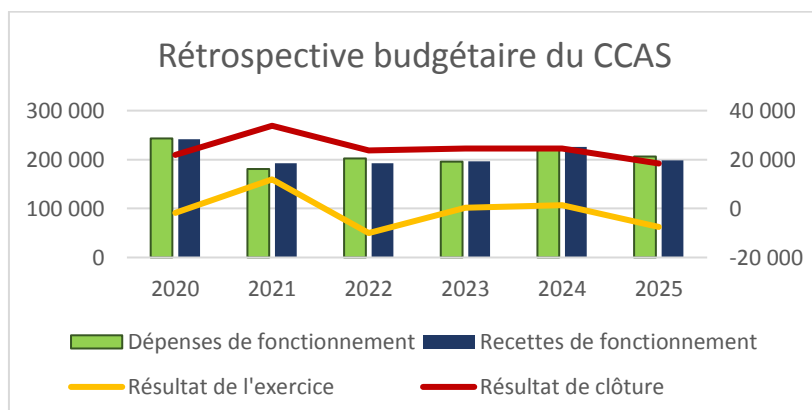
C- ENJEUX ET ORIENTATIONS DU CCAS POUR 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue un acteur central de la politique de solidarité de la commune de La Fare-les-Oliviers. Il intervient en coordination étroite avec les partenaires institutionnels et le tissu associatif afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins sociaux du territoire.

À ce titre, le CCAS développe une action durable et ciblée en faveur de l'accompagnement des personnes âgées ainsi que de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Son intervention vise à proposer des dispositifs et des services en adéquation avec les besoins sociaux identifiés, dans un souci constant d'efficacité des actions et de maîtrise des équilibres financiers.

1 - La rétrospective financière

Le CCAS clôture l'exercice 2025 avec un excédent cumulé de fonctionnement de 18 405 €.



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025 %	Evolution 2020/2025 %
Charges à caractère général	30 531	19 451	29 960	27 621	30 932	31 887	3,1%	4,4%
Charges de personnel	202 841	155 360	162 529	163 735	184 446	166 251	-9,9%	-18%
Autres charges de gestion courante	7 829	3 305	6 432	2 587	7 869	6 061	-23%	-22,6%
Charges exceptionnelles	0	0	0	1	0	0	-	-

☞ **Les charges à caractère général** sont en hausse de 3 % par rapport à 2024, en raison notamment d'une augmentation des frais de déplacement (+507 €) et des dépenses liées à l'achat de denrées alimentaires pour l'épicerie sociale (+399 €).

☞ **Les charges de personnel** enregistrent une diminution de 9,9 % entre 2024 et 2025. Cette évolution est d'autant plus notable qu'elle intervient malgré l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la revalorisation du taux de contribution employeur à la cotisation d'assurance vieillesse pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL, lequel est passé de 31,65 % à 34,65 % au 1er janvier 2025.

La baisse des charges s'explique principalement par la fin du contrat de l'Accompagnateur Technique d'Insertion Professionnelle, notamment en charge du jardin d'Alexis.

☞ **Les charges de gestion** enregistrent une baisse de 23 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des demandes d'aides financières, notamment pour la prise en charge des factures d'électricité et d'eau.

Cette baisse intervient malgré la prise en charge, sur une année pleine, de l'hébergement du logiciel métier du CCAS, dont l'impact financier est désormais pleinement intégré au budget.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025 %	Evolution 2020/2025 %
Atténuation de charges	704	1 611	700	1 191	2 217	2 071	-6,6%	194,2%
Produits des services	2 427	4 082	3 757	3 974	3 213	3 933	22,4%	62,1%
Dotations et subventions	234 639	179 504	182 606	190 272	219 069	191 052	-12,8%	-18,6%
Autres recettes de gestion courante	3 481	6 322	5 244	849	1 652	1 378	-16,6%	-60,4%
Produits exceptionnels	200	873	0	0	0	11	-	-94,5%

Elles se composent principalement :

- Du versement effectué par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS (subvention du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les contrats d'insertion, participation de l'ANDES pour l'Epicerie du Cœur, du fonds d'aide aux impayés d'eau versé par Vivaigo ...)
- D'une partie des concessions dans les cimetières,
- Des produits de prestations fournies par le CCAS (ventes de l'Epicerie du Cœur, cotisation des cartes Bus, loyer pour les logements d'urgence)
- De la subvention versée par la commune.



2 - Le bilan 2025 des actions et des aides menées par le CCAS

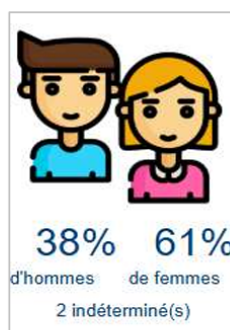
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue un acteur essentiel de l'action sociale communale, intervenant tant au titre de l'aide sociale légale que de l'aide sociale facultative. Il exerce ses missions en étroite coordination avec les partenaires publics et privés de l'action sociale, afin de garantir une prise en charge cohérente et complémentaire des publics concernés.

Le CCAS intervient auprès des administrés en situation de fragilité, en développant des réponses adaptées et individualisées, prenant en compte la diversité des situations personnelles et sociales.

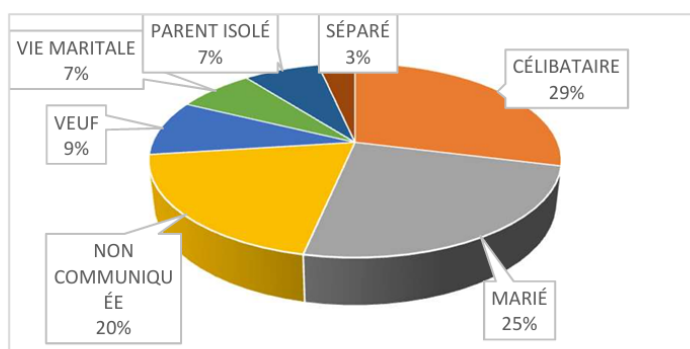
Le public ciblé par l'action sociale concerne les personnes percevant les minima-sociaux, les personnes âgées, les personnes seules ou isolées, les personnes handicapées, les familles (non suivies par la maison des solidarités), mais aussi les « travailleurs pauvres », public en progression, confronté à des difficultés financières persistantes et pouvant vivre en dessous du seuil de pauvreté.

Profil des publics accompagnés

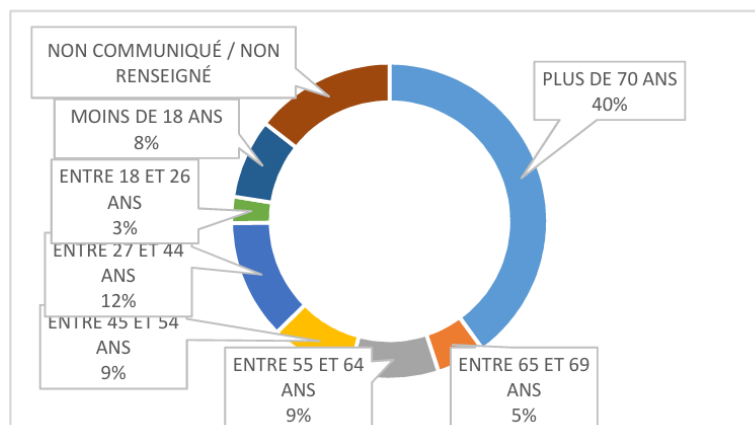
REPARTITION PAR GENRE DES ACCOMPAGNES



SITUATION FAMILIALE DES ACCOMPAGNES



TRANCHE D'AGE DES ACCOMPAGNES



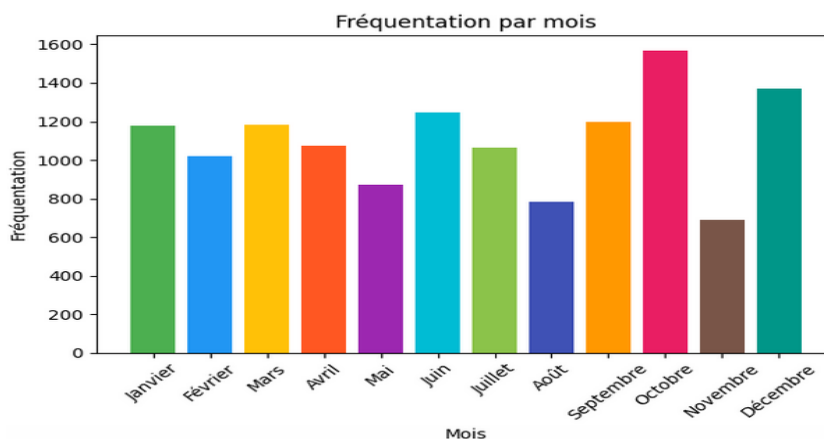
Les données mettent en évidence une surreprésentation des femmes parmi les personnes accompagnées (61 %, contre 38 % d'hommes), ce qui reflète des situations de fragilité sociale plus fréquentes ou une sollicitation plus importante des dispositifs d'accompagnement.

La situation familiale des publics accompagnés est marquée par une forte proportion de personnes célibataires (29 %) et mariées (25 %). Les personnes veuves, en union libre ou parents isolés représentent également une part non négligeable, traduisant la diversité des situations sociales prises en charge par le CCAS.

S'agissant de la répartition par âge, les publics de plus de 70 ans constituent le groupe majoritaire (40 % des accompagnés), confirmant le vieillissement du public et la place centrale des actions en faveur des seniors. Les tranches d'âge actives (27-54 ans) et les personnes de 55 à 69 ans sont moins représentées, tandis que les jeunes de moins de 26 ans constituent une part limitée des accompagnements.

Ecouter, informer, orienter

☞ **L'analyse de la fréquentation** par mois met en évidence une variabilité marquée selon les périodes de l'année, traduisant des effets saisonniers significatifs sur l'activité.

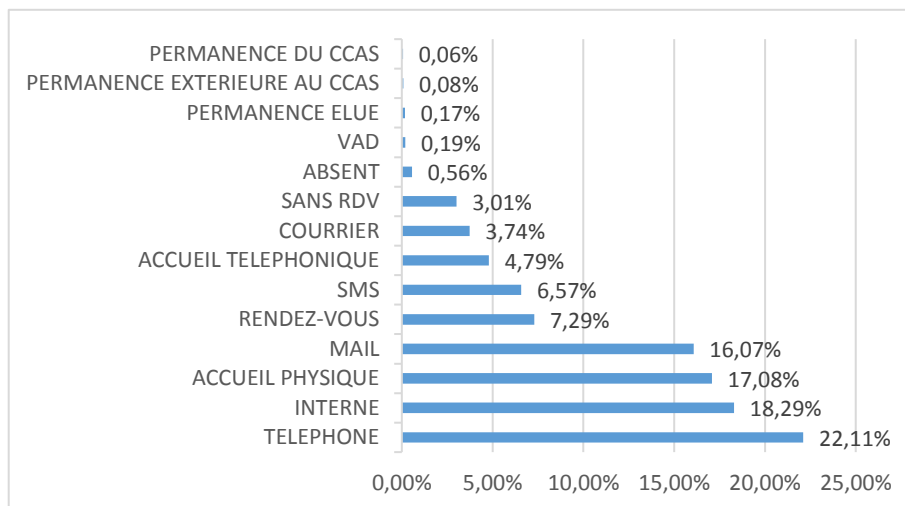


☞ **L'analyse des canaux de contacts** met en évidence une prédominance des échanges directs avec les usagers, traduisant le rôle de proximité du CCAS. Les contacts s'effectuent majoritairement par téléphone (22,11 %) et par accueil physique (17,08%), ces deux canaux représentant à eux seuls une part significative des sollicitations.

Les rendez-vous programmés (7,29%) confirment l'importance d'un accompagnement individualisé des publics. Les autres canaux de contact demeurent marginaux, notamment les visites à domicile, les permanences extérieures ou les échanges dématérialisés, qui représentent une part très limitée des interactions.

Ces éléments soulignent :

- La nécessité de maintenir une capacité d'accueil physique et téléphonique adaptée,
- L'importance des moyens humains affectés à l'accueil et à l'instruction des demandes,
- Et le rôle central du CCAS dans l'accompagnement de proximité, particulièrement pour des publics en situation de fragilité.

CANAUX DE CONTACTS

☞ **L'analyse des thématiques traitées par le CCAS** met en évidence une forte concentration des demandes autour des publics seniors, qui représentent de loin le premier motif de sollicitation avec 1 459 situations traitées. Cette donnée confirme le rôle central du CCAS dans l'accompagnement du vieillissement de la population et la nécessité de maintenir des moyens adaptés à ce public.

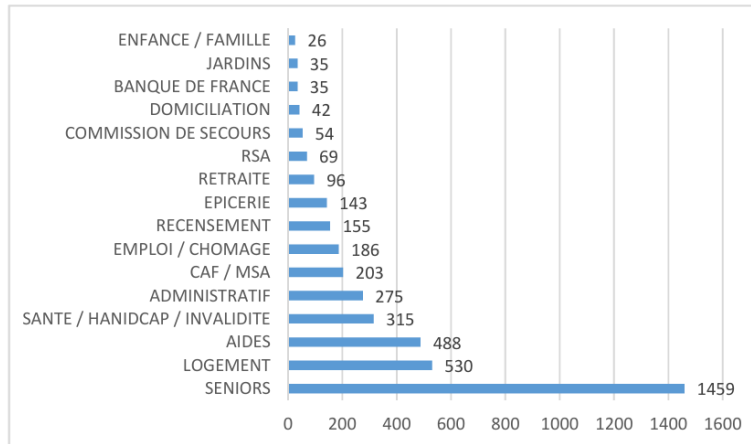
Les problématiques liées au logement (530 situations) et aux aides financières (488 situations) constituent le second niveau de sollicitation. Elles traduisent la pression persistante sur le pouvoir d'achat et les difficultés rencontrées par certains ménages pour accéder ou se maintenir dans un logement, en lien avec le contexte économique et inflationniste.

Les domaines de la santé, du handicap et de l'invalidité (315 situations), ainsi que les démarches administratives (275 situations), témoignent d'un besoin important d'accompagnement dans les parcours administratifs, souvent complexes pour les publics en situation de fragilité.

Par ailleurs, les thématiques relatives à l'emploi et au chômage (186 situations), au recensement (155) et à l'épicerie sociale (143) illustrent le rôle de premier accueil et d'orientation du CCAS face à des difficultés sociales multiples et imbriquées.

Les autres thématiques (retraite, RSA, domiciliation, commission de secours, Banque de France, jardins, enfance/famille) représentent des volumes plus modestes mais relèvent de missions essentielles, souvent ciblées sur des situations individuelles nécessitant une intervention spécifique ou ponctuelle.

THEMATIQUES ABORDEES

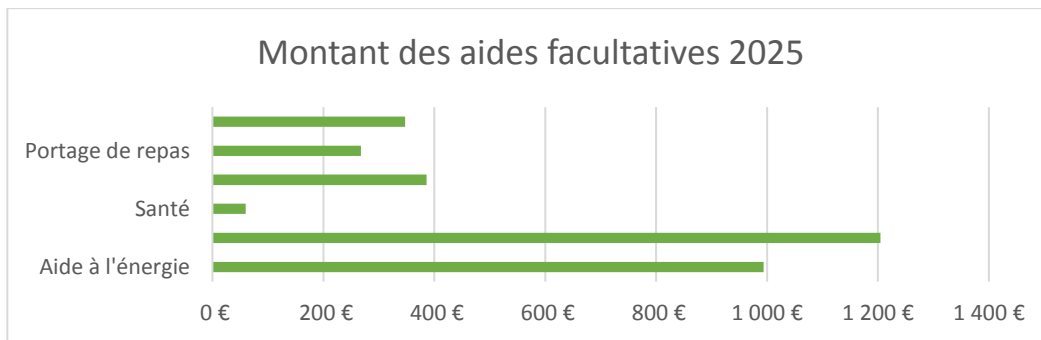


Les aides en faveur des personnes en difficultés

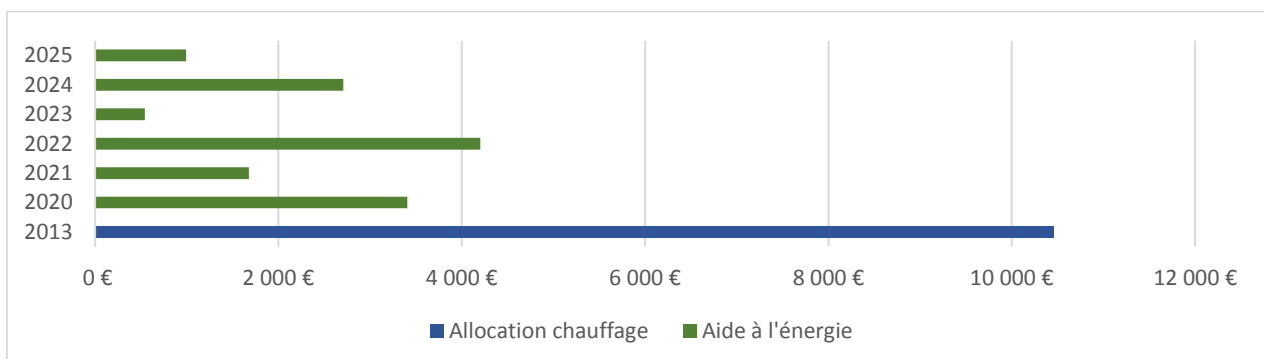
1614 personnes ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement par le CCAS.

La commission permanente d'attribution des secours a aidé 17 foyers par l'attribution d'aides facultatives.

☞ **Instruction administrative des dossiers d'aides facultatives** (dispositifs d'aide à la population, aide financière pour impayés de loyer, de factures EDF, aide matérielle aux personnes en situation de handicap, aide à la cantine scolaire et aux frais de garde (garderies, centre de loisirs, ...))



☞ **L'allocation chauffage a été transformée en « Aide à l'énergie »**. Les farencs peuvent en bénéficier tout au long de l'année. Le montant de l'aide est accordé par la commission de secours en fonction du dossier du demandeur, des ressources de la famille et du montant réel de la facture. Cette aide est aujourd'hui plus juste et plus adaptée à la situation difficile des familles.



☞ Instruction de dossiers d'aide sociale et transmission aux autorités compétentes des dossiers sociales légales.

☞ Instruction et suivi des Contrats d'Engagement Réciproque (CER) liés au RSA. En 2025, le dispositif a concerné 22 bénéficiaires suivis sur la période. La répartition par sexe fait apparaître une majorité de femmes (13) pour 9 hommes. L'âge moyen des bénéficiaires s'établit à 54 ans, avec un âge minimum de 28 ans et un âge maximum de 65 ans.

Au cours de l'année, **38 CER ont été réalisés**

L'activité CER RSA en 2025 se caractérise par :

- Un nombre significatif de renouvellements de contrats, révélant des situations nécessitant un accompagnement dans la durée,
- Un faible nombre de sorties, sans issue positive en matière d'insertion professionnelle,
- Des sorties principalement liées à des motifs de gestion administrative.

L'épicerie du cœur



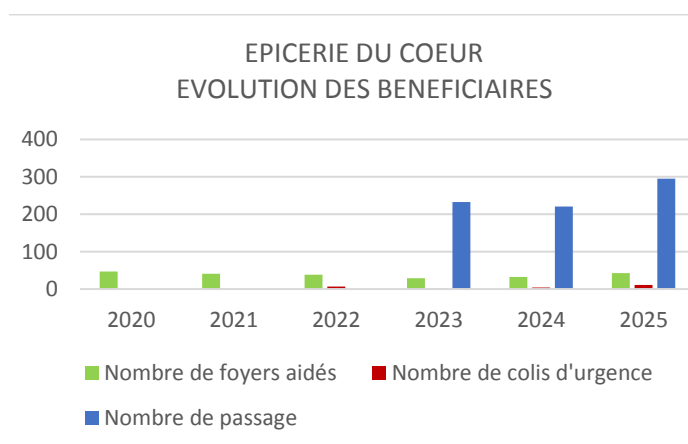
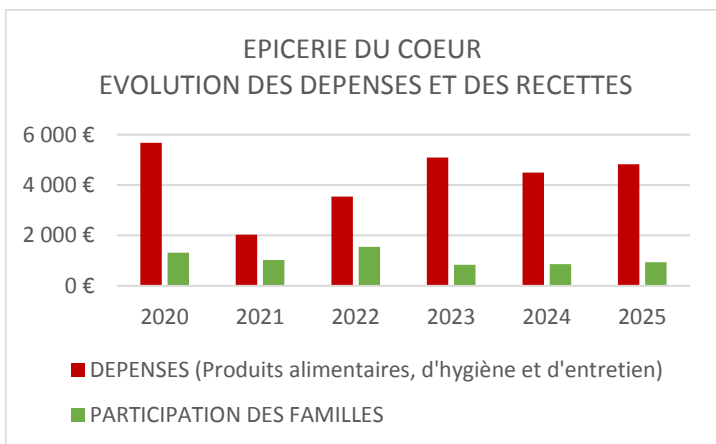
Le CCAS a ouvert en 2012 une épicerie sociale et solidaire sur la commune, dénommée « Epicierie du cœur » dont l'objectif est :

- ❖ D'apporter une nouvelle forme d'aide alimentaire dans le respect de la personne,
- ❖ D'éviter l'assistanat en responsabilisant les bénéficiaires,
- ❖ De pouvoir acheter ce qui est utile à la composition d'un menu,
- ❖ D'apporter une aide éducative budgétaire.

Cette épicerie est tenue par des bénévoles et un agent du CCAS. Ils participent à l'accompagnement des bénéficiaires lors des achats, à l'animation du local, aux livraisons, à la mise en place et à la gestion des stocks, aux collectes organisées pour ravitailler l'épicerie.

Elle s'approvisionne notamment auprès de fournisseurs partenaires de l'ANDES et par le biais de collecte.

Tous les produits de l'épicerie sont vendus à 20% de leur prix réel. L'épicerie sociale est venue se substituer aux bons alimentaires. L'ouverture de l'épicerie a permis de générer des économies réelles tout en permettant une revalorisation de la personne dans le système d'aide sociale communal, en s'inscrivant dans un projet global d'insertion socioprofessionnelle et éducatif.



L'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse a proposé un spectacle caritatif au profit de l'Epicierie du Cœur. Les spectateurs se sont engagés à apporter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène et d'entretien en échange de leurs places. Cet événement aura permis de récolter 983,50 € de produits.

Aide aux démarches administratives et domiciliation

☞ Un accompagnement des publics fragiles ou isolés dans la réalisation de démarches administratives écrites et en ligne. 46 mandats mis en place et 74 renouvelés en 2025 avec AIDANTS CONNECT

☞ La domiciliation des personnes sans résidence stable mais ayant une attache avec la commune. En 2025, nous comptabilisons 14 domiciliations au CCAS.

Les actions en faveur du logement

Le CCAS participe aux commissions d'attributions organisées par les bailleurs sociaux.

En 2025, 27 logements sociaux ont fait l'objet d'une attribution, dont 19 en faveur de ménages domiciliés à La Fare les Oliviers, 3 au profit de demandeurs extérieurs à la commune, et 5 dossiers en cours d'attribution.

La répartition par typologie montre une dominance des logements de type T2 (16 attributions), suivie des T3 (9 attributions), tandis que les logements de type T4 demeurent marginaux (2 attributions) et qu'aucune attribution n'a concerné les T1 et T5. Cette structure traduit une demande prioritaire émanant de personnes seules ou de ménages de petite taille, en cohérence avec le profil social des publics accompagnés par le CCAS.

Les attributions concernent majoritairement des logements de type PLUS (12), suivis des PLS (8) et des PLAI (7), ce qui reflète une diversité de niveaux de ressources parmi les ménages accompagnés, incluant à la fois des publics en grande précarité et des ménages modestes aux revenus légèrement supérieurs.

Sur le plan territorial, la majorité des attributions sont réalisées par des bailleurs sociaux implantés durablement sur le territoire, notamment 13 Habitat, CDC Habitat, UNICIL et ERILIA. Cette coopération avec les bailleurs constitue un levier essentiel de la politique locale du logement social. Les logements attribués sont répartis sur plusieurs résidences communales, avec une concentration notable sur certaines structures accueillant des publics spécifiques, notamment les résidences seniors.

LOGEMENT	2025	2024
FSL Accès logement	0	0
FSL Maintien dans logement	0	0
FSL Énergies	3	3
Courriers suite signalement dette EDF	39	23
Demandes de logement social en cours (LFLO en 1er choix)	284	243
Création de N° Unique Départemental (NUD)	57	49
Modification/renouvellement des dossiers NUD	93	72
Radiations de dossiers	36	31
Familles ayant bénéficié d'un logement social	27	18
Familles relogées en urgence	3	3

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

2025	PLAI	PLUS	PLS	NC	TOTAL
T1	0	0	0	0	0
T2	5	6	5	0	16
T3	2	5	2	0	9
T4	0	1	1	0	2
T5	0	0	0	0	0
TOTAL	7	12	8	0	27

Attributions farenques	19
Attributions extérieures	3
Attribution en cours	5

13 HABITAT	6
3F SUD	0
CDC HABITAT	7
FAMILLE & PROVENCE	2
ERILIA (ex LOGIREM)	4
1001 VIES HAB (ex L MED)	2
UNICIL	6
AUTRES BAILLEURS	0
TOTAL	27

Araban	2
Clos Nobel	2
Domaine de la Bastide	2
Dr Neau	0
Grandes Vignes 2	2
Imagines	4
Jardins et paysage	2
Jardins de Castellás	0
Les Oléanes	2
Rés Seniors Barrales	7
Villa Carrée	0
Villas Heliosis	1
Vincent de Forbin	1
Vinci - L'Oliva	2
TOTAL	27

La demande de logement social sur la commune demeure élevée et structurelle, avec 1 766 demandes toutes positions confondues, dont une majorité de demandeurs domiciliés à La Fare les Oliviers (65 %). Parmi les Farenques, 60 % placent la commune en premier choix, traduisant un fort attachement au territoire et une difficulté persistante à s'y maintenir ou à y accéder.

Les demandeurs sont majoritairement déjà logés dans le parc privé (40 %) ou dans le parc social (23 %), mais également en situation de précarité résidentielle (hébergement chez un tiers, hébergement précaire, hôtel), soulignant des parcours de logement souvent instables.

La moyenne de 2,15 personnes par demande et la typologie recherchée confirment une demande principalement orientée vers les logements de petite taille (T1 et T2), en adéquation avec la forme de familles monoparentales.

Le profil social des demandeurs met en évidence une présence significative de salariés du secteur privé, mais aussi de personnes au chômage, retraitées ou indépendantes, traduisant une diversité de situations économiques, souvent fragilisées par le coût du logement.

Enfin, la répartition par barème montre une représentation importante des publics relevant des PLAI et PLUS.

PROFIL DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

DLs POUR LA COMMUNE (MOY 2025)

LFLO en 1e choix	258
LFLO en 2e choix	218
LFLO en 3e choix	240
LFLO toutes position	1766

ORIGINE DES DEMANDEURS

Demandes Farenques	65%
Demandes non Farenques	35%

Farencs / LFLO en 1	60%
---------------------	-----

Nombre logt La Fare les Oliviers 2024	3812
Obligation de 25%	953
Nombre de LLS 01/01/25	323
Manque	630

CRITERES DE PRIORITE

DALO	2%
SYPLO	11%

OCCUPATION

Nbre d'occupants	628
Moy / demande	2,15

SITUATION LOGEMENT DES DEMANDEURS

Logement privé	40%
Logement HLM	23%
Hébergé chez un parent	16%
Hébergé	9%
Propriétaire occupant	7%
Hôtel / temporaire / foyer	3%
SDF / Squat	2%
Camping / habitat mobile	0%
Logement de fonction	0%
Non communiqué	0%

→

13H	9%
3F	0%
CDC	7%
F&P	4%
Erilia	9%
1001 vies	4%
UNICIL	10%
Non Connu	55%

SITUATION PRO DES DEMANDEURS*

Assistant(e)s maternel(le)s	0%
Autres situations	19%
Chomage	11%
Étudiants	2%
Fonctionnaires (3)	9%
Indépendants	5%
Retraités	16%
Salariés du privé	38%

*(revenu majoritaire du ménage)

SITUATION FAMILIALE DES DEMANDEURS

Familles monoparentales	39%
Couples avec enfants	13%
Couples sans enfant	8%
Celibataires	39%
Colocation (hors couple)	1%

BAREME DES DEMANDEURS

PLAI	36%
PLUS	19%
PLS	3%
LLI (hors barème)	0%
Inconnu	41%

TYPOLOGIE DEMANDEE (besoin réel) :

TYPO*	PLAI	PLUS	PLS	LLI	NC**	TOTAL
T1 T2	40%	30%	7%	0%	51%	46%
T3	36%	12%	2%	0%	41%	33%
T4	19%	9%	0%	1%	16%	16%
T5 et +	5%	1%	1%	0%	8%	5%

*T1 rarement demandés seuls et souvent en doublon avec T2, sont réunis avec la demande de T2

** Non connu car ressources annuelles non fournies

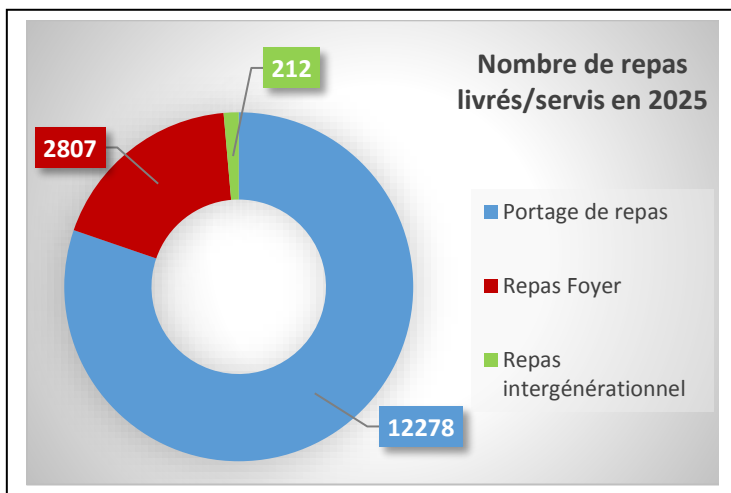
☞ Il organise également la gestion du service de logement d'urgence.

LOGEMENTS URGENCE	nbre de locataire	nbre de mois
Studio la Poste	1	2
Colocation la Poste	2	4
Colocation la Poste	1 (stagiaire)	6
TOTAL	3	12

☞ Le CCAS assure l'instruction des dossiers de logement insalubre en lien avec le service urbanisme et technique de la commune

INSALUBRITE	2025	2024
Nbre dossiers depuis création histologe en 2022	28	23
Nombre de nouveaux signalements	5	6
Dont réouverture	2	1
Dossiers en cours au 31 décembre	12	11
Dossiers clôturés	7	9
Dossiers traités et clôturés hors histologe	0	2
Visites effectuées (avec l'urbanisme)	7	9

Les actions menées en faveur de nos séniors

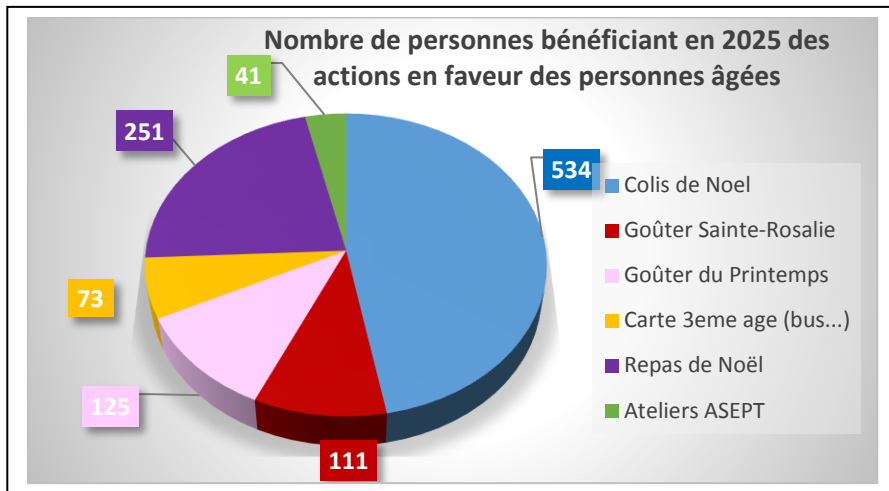


☞ Le service de portage de repas permet d'aider au maintien à domicile des personnes âgées. Pour bénéficier de cette aide, il faut être âgé de 65 ans et plus. Les tarifs sont modulés en fonction des revenus des usagers. Les repas sont préparés par la cuisine centrale et servis tous les jours sauf week-end, jours fériés et périodes de congé du personnel (2 semaines en fin d'année et 3 semaines l'été). La livraison des repas est effectuée entre 8h30 et 12h00.

☞ Tous les mercredis et pendant certaines vacances scolaires, les personnes âgées de 65 ans et plus, peuvent déjeuner au restaurant des anciens. Les menus sont proposés par la cuisine centrale. Véritable moment de partage et de convivialité. 2807 repas ont été servis en 2025.

☞ Plaisir et partage dans les restaurants scolaires de la commune. Une fois par semaine, les portes s'ouvrent en grand pour accueillir les aînés lors d'un repas qui permet de rapprocher les générations et de partager des rires et des histoires autour de la table.

☞ Dans le prolongement du plan national canicule (PNC), le CCAS met en place un dispositif de prévention à destination des seniors, des personnes isolées et des personnes en situation de handicap. Les habitants qui en ont fait la demande figurent sur un registre des personnes vulnérables et sont contactées pour s'assurer de leur état de santé en cas d'alerte canicule.



☞ En partenariat avec l'ASEPT PACA (Association Santé Education Prévention sur les Territoires), le CCAS a proposé des **ateliers d'actions de prévention bénéfiques au « Bien Vieillir »**. En 2025, quatre séries d'ateliers ont été proposées (gym douce, yoga du rire, relaxation et danse adaptée), réunissant au total 89 participants.

☞ **Pour faciliter l'accès à l'ensemble des animations ainsi qu'aux différents services dans le village, un minibus sillonne les routes de La Fare les Oliviers plusieurs jours par semaine.**

Le minibus assure le transport au foyer les mercredis et jeudis pour que les séniors puissent participer au repas hebdomadaire et aux animations proposées.

Les mardis et jeudis matin, le minibus « à la demande » des seniors peut être utilisé pour aller à un rendez-vous médical ou pour aller faire ses courses. Il suffit d'appeler jusqu'à la veille pour réserver le bus. Ce service est ouvert aux personnes de 65 ans et plus, détentrices de la « carte CCAS » au tarif de 5€/an.

☞ **Le goûter du Printemps et le goûter de la Sainte-Rosalie**, sont l'occasion pour nos séniors, de se retrouver pour partager un moment de convivialité et de profiter d'un après-midi dansant sur des airs de tango, de pasodoble et de musiques actuelles.

☞ **Le repas de Noël** a accueilli 251 convives qui ont pu festoyer autour d'un repas festif et d'un spectacle.

☞ **Un colis de Noël** a été distribué à celles et ceux qui ne souhaitaient pas assister au repas de Noël.

☞ **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie** est instruite au CCAS (compétence Conseil Départemental 13).

3E AGE	2025	2024
Obligations alimentaires (nbre de dossiers)	7	5
All. Perso. Autonomie APA (nbre de dossiers)	24	24
Aide Placement long séjour (nbre de dossiers)	9	3

3- Les orientations budgétaires 2026

En ce qui concerne les charges de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 porteront notamment sur le renouvellement du matériel informatique et des téléphones mobiles pour le CCAS.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement

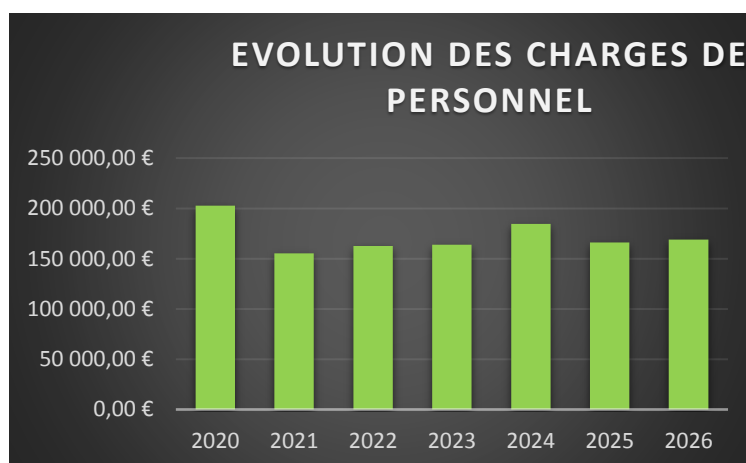
☞ **Les dépenses de gestion comprennent les charges à caractère général ainsi que les autres charges de gestion courante. Elles diminueront de 6,60 % par rapport au BP2025.**

	BP2025	Prévisions 2026	Evolution 2025/2026 %
Charges à caractère général	34 506 €	33 587 €	-2,70%
Autres charges de gestion courante	12 010 €	10 161 €	-15,40%
Total	46 516 €	43 748 €	-5,90%

La baisse des charges à caractère général s'explique notamment par la diminution des frais de déplacement, la suppression des dépenses d'eau et d'électricité du logement d'urgence situé avenue Foch à la suite de la vente du bâtiment par la commune, ainsi que par la réduction du coût du contrat de location du photocopieur.

☞ **Les charges de personnel prévues pour 2026 sont équivalentes à celles inscrites au BP 2025.**

	BP2025	Prévisions 2026	Evolution 2025/2026 %
Charges de personnel	169 000 €	169 000 €	0%



En 2026, le CCAS, poursuivra son accompagnement social des ménages les plus démunis, continuera activement ses activités avec nos aînés.

Pour cela, il souhaite mettre en œuvre une action qui réponde à un triple objectif :

- Celui d'assumer complètement les missions qui lui sont dévolues en direction des personnes les plus faibles et fragiles,
- D'être innovant dans les prestations proposées,
- D'être un bouclier protecteur pour celles et ceux, dans leur quotidien, qui font face à de grandes difficultés

Les actions envisagées en 2026 sont :

- Le goûter de printemps et de la Sainte Rosalie.
- Le repas de Noël ou les paniers gourmands de Noël.
- Poursuite des repas intergénérationnels avec les écoles primaires
- Mise en place d'un repas intergénérationnel avec le collège : des collégiens envisageant une carrière dans la restauration et/ou l'aide à la personne participeront au service.
- Quatre nouveaux ateliers seniors ASEPT : Réflexologie, Yoga, Equilibre, Tablette & Smartphone.
- Mise en place d'une information collective aux seniors visant à les informer des arnaques et comment s'en protéger.
- Ouverture du foyer pendant certaines périodes de vacances scolaires
- Semaine de la solidarité avec des activités pour les seniors, avec les écoles et collecte pour l'épicerie
- Semaine bleue (05/10-11/10/26) : jeux de société avec le centre de loisirs, conférence, goûter dansant participatif

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement

La subvention communale sollicitée pour 2026 augmente de 20 000 € par rapport à celle de 2025. Elle passera donc de 190 000 € à 210 000 €.

L'épicerie sociale continue à engendrer des recettes grâce à la vente des produits et va bénéficier comme les années précédentes d'une participation financière de l'ANDES de l'ordre de 1000 €.

En 2026, le CCAS continuera son partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les contrats d'insertion et percevra une participation financière de 15,24€ par contrat.

4- Les moyens humains du CCAS

Le CCAS est le centre d'une véritable action sociale, globale, diverse et adaptée. Il accueille et collabore également avec différents services qui tiennent des permanences dans ses locaux comme les assistantes sociales du Conseil Départemental.

Il travaille en étroite collaboration avec la cuisine centrale pour les repas du foyer et le portage à domicile, avec Energie Solidaire 13 qui propose à nos séniors des séances de loto hebdomadaires.

Pour mener à bien l'ensemble de ses actions, le service du CCAS est composé du personnel suivant :

Emploi, grade, catégorie	Mission
1 Responsable de service Temps de travail : 37h30 Filière sociale : Assistant sociaux éducatif - Catégorie A	Gestion administrative du CCAS : Gère le fonctionnement du service, suivi du budget et de la comptabilité, le fonctionnement du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et de la commission de secours, les différentes régies du C.C.A.S. Travaille en étroite collaboration avec la vice-présidente du C.C.A.S., les différents services de la mairie et les partenaires extérieurs. Accompagnement des bénéficiaires : instruit les demandes d'aides sociales légales et facultatives. Assure le suivi des personnes en logement d'urgence Suivi des dossiers de logement insalubre en lien avec le service urbanisme. Suivi des attributions et des demandes de logements sociaux Co-anime l'épicerie
1 Agent administratif polyvalent Temps de travail : 28h00 Filière administrative : Adjoint administratif Principal de 1e classe - Catégorie C	Assure l'accueil physique et téléphonique du service Informe et oriente le public Constitution des dossiers APA, obligations alimentaires Gestion des bons de commande Effectue des tâches de secrétariat Préparation et organisation des manifestations troisième âge Assure la gestion et le suivi « administratif » des jardins partagés
1 Agent administratif polyvalent Temps de travail : 28h00 Filière administrative : Adjoint administratif - Catégorie C	Assure l'accueil physique et téléphonique du service Informe et oriente le public, Constitution et suivi de dossiers d'aides sociales diverses Gère les demandes d'aide de la commission de secours Epicerie sociale (en remplacement)
1 Agent administratif polyvalent Temps de travail : 35h00 Filière administrative : Adjoint administratif - Catégorie C	Assure l'accueil physique et téléphonique du service Informe et oriente le public Constitution et suivi de dossiers d'aides sociales diverses Epicerie sociale (courrier, logiciel, achat, mise en stock, gestion des stocks, accueil client et vente) Assure l'instruction et le suivi des dossiers d'insalubrité en lien avec le service urbanisme et technique